



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026

N° 2026/06-02-25

**ATTRIBUTION DU NOM DE MONSIEUR DAVID BERGER AU PARVIS DU PALAIS DES SPORTS JACQUES
CHABAN DELMAS DE CASTELNAU-LE-LEZ**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE LUNDI VINGT NEUF JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Monsieur Julien MIRO, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Julien MIRO, MAIRE.

Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, ADJOINTS.

Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Christelle FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO

Jean-Philippe ALLOUCH représenté par François BROTHIER

Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO

Charline LA NOÉ représentée par Séverine BEAUME-HECKLY

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Adeline VIDAL

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026

N° 2026/06-02-25

ATTRIBUTION DU NOM DE MONSIEUR DAVID BERGER AU PARVIS DU PALAIS DES SPORTS JACQUES CHABAN DELMAS DE CASTELNAU-LE-LEZ

Monsieur Patrice PIERRON, Adjoint délégué au Sport et aux Associations, expose :

Monsieur David BERGER est entré au service de la commune de Castelnau-le-Lez le 15 septembre 1991. Au sein de la Direction des Sports, il a consacré l'intégralité de sa carrière professionnelle à la collectivité, soit plus de 34 années de service au bénéfice des habitants et du mouvement sportif local. Tout au long de ces années, Monsieur David BERGER a exercé ses fonctions avec un dévouement et un professionnalisme exemplaire. Bénéficiaire de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), il a accompli l'ensemble de ses missions avec engagement et efficacité, constituant ainsi un exemple remarquable d'inclusion professionnelle au sein de la fonction publique territoriale.

Monsieur David BERGER a reçu la médaille de la ville à l'occasion de l'anniversaire des vingt ans du Palais des Sports Jacques Chaban DELMAS.

Il a également tissé des liens forts et durables avec l'ensemble du tissu associatif sportif de la commune, accompagnant et soutenant les associations locales avec disponibilité, écoute et bienveillance. Il est devenu au fil du temps un interlocuteur de référence pour le monde associatif castelnauvien.

Monsieur BERGER fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2026, mettant ainsi fin à une carrière entièrement dédiée au service public et aux habitants de Castelnau-le-Lez.

Afin de rendre hommage à cet agent qui a marqué durablement la vie sportive et associative locale, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le nom de Monsieur David BERGER au parvis du Palais des Sports Jacques Chaban Delmas. Cette dénomination constituerait une reconnaissance légitime et symbolique de son engagement exceptionnel au service du sport et des citoyens, conformément à la tradition des collectivités de perpétuer la mémoire de ceux qui ont contribué à leur rayonnement.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner le nom de Monsieur David BERGER au parvis du Palais des Sports de Castelnau-le-Lez, en hommage à son engagement exemplaire au service de la collectivité et du mouvement sportif local.

Le Conseil est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 35 (Julien MIRO, Corinne GUIBERT représentée par Julien MIRO, Pierre-Benoît LABBÉ, Séverine BEAUME-HECKLY, Bruno CABRILLAC, Hind TENNIA, Jean-Baptiste IPPOLITO, Nathalie TEISSIER, Jean-Marie FERTÉ, Virginie PECHET, Patrice PIERRON, Florence GUTKNECHT, Philippe CHASSING, Laurence BETTONI, Philippe SAN-MARTINO, François BROTHIER, Jean-Philippe ALLOUCH, Nicolas VASSILEVSKY, Véronique CARRÉ, Denis LUGAND représenté par Jean-Baptiste IPPOLITO, Corinne COT, Fabien GUTIERREZ, Sandrina GARZOTTI, Charline LA NOÉ représentée par Severine BEAUME-HECKLY, Christelle

Suite de la délibération N°2026/06-02-25

FRANCHOT, Adeline VIDAL, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Sylvie ROS-ROUART, Frédéric LAFFORGUE, Richard CORVAISIER, Thibault ROUET, Aléxia LAFORGE, Najate HAÏE, Sébastien CRISTOL)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 JUIN 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.